

FORMULAIRE DE DON

SAISON ARTISTIQUE 2022-2023

SOUTENEZ-NOUS

BOURG ARTS ET VINS, Association régie par la loi 1901
Vous effectuez un don, et vous devenez Les AMIS de Bourg Arts et Vins
Avantage : Vos places seront obligatoirement réservées face à la scène



Monsieur Madame

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Email Tél

CONTRIBUTION pour la saison artistique 2022-2023

Je remets à l'association un don de € pour soutenir l'association

Date et signature

Le règlement doit être effectué par chèque et libellé à l'ordre de Bourg Arts et Vins et retourné à :
Association Bourg Arts et Vins - Maison des Vins, 1 Place de l'Eperon. 33710 Bourg sur Gironde

Un reçu au titre de don N° 11580*03 sera délivré par l'association.

(articles 200 – 238 Bis et 885 – 0V bis A du Code Général des Impôts (CGI))

Nouvelle fiscalité pour les particuliers* depuis le 1^{er} janvier 2009

L'article 200 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit, sous conditions, une possibilité de réduction de l'impôt sur le revenu, au titre des dons, versements, y compris abandon de revenus ou de produits, effectués par des particuliers au profit notamment :

1. De Fondations et d'associations reconnues d'utilité publique.
2. D'œuvres ou d'organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement

naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Cette réduction est dorénavant limitée à 66 % des dons, les dons étant eux-mêmes limités à 20 % du revenu imposable du donateur.

A titre d'exemple, si vous donnez la somme de 100€, il ne vous en coûtera que 34 €

**contribuables résidant en France.*

A retourner par courrier, accompagné de votre règlement par chèque bancaire

**Association Bourg Arts et Vins - Maison des Vins des Côtes de Bourg
1 Place de l'Eperon. 33710 BOURG SUR GIRONDE**

Tél 05 57 32 14 35 / infos@bourgartsetvins.com / www.bourgartsetvins.com